**TRIBUNAL DE DISCIPLINE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE L’ONTARIO**

**No de dossier du Tribunal :** Insérez le numéro.

Ordre des médecins et chirurgiens de l’Ontario

**Ordre**

– et –

Dr(e)[Prénom(s)] [Nom]

**Membre**

# MÉMOIRE DE LA CONFÉRENCE DE GESTION DE L’INSTANCE choisissez une partie.

Conformément à la règle 9.4.2, fournissez les renseignements suivants et tout autre renseignement pertinent à la gestion de l’instance.

## PARTIE I – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (dans le mémoire de l’Ordre seulement)

1. Numéro de l’OMCO du membre :
2. Date de délivrance du certificat de pratique indépendante :
3. Date de naissance :
4. Lieu d’exercice :
5. Diplôme principal en médecine :
6. Diplômes de spécialisation :
7. Conditions et restrictions :
8. Le membre peut-il exercer sa profession actuellement?
9. Motif à l’origine de l’enquête (cochez toutes les réponses qui s’appliquent) :

* Plainte d’un patient
* Plainte d’un membre de la famille
* Plainte (autre)
* Enquête à l’initiative du registrateur

1. Nombre de plaignants patient ou un membre de la famille :
2. Date(s) des plaintes ou de l’enquête à l’initiative du registrateur :
3. Antécédents disciplinaires, le cas échéant (indiquer les citations) :
4. Antécédents pertinents auprès de l’Ordre, le cas échéant :
5. Date d’achèvement de la divulgation initiale de l’Ordre :
6. Nombre de pages de divulgation à ce jour :
7. Si l’une ou l’autre des allégations de l’Ordre est prouvée, la révocation est-elle obligatoire?

## PARTIE I – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (dans le mémoire de la défense seulement)

1. Description générale de la nature de la pratique du membre.
2. Le membre demande-t-il la tenue d’une audience accélérée en vertu du par. 25.4(3) ou pour tout autre motif?
   * Oui
   * Non

## PARTIE II — DISCUSSIONS ENTRE AVOCATS

Si les deux parties sont représentées, il est attendu que leurs avocats aient une première discussion sur le dossier avant de préparer leur mémoire. Indiquez les dates des discussions et les résultats. Si les avocats n’ont pas encore discuté du dossier, veuillez faire parvenir une mise à jour à ce sujet au plus tard deux jours avant la conférence de gestion de l’instance.

## PARTIE III – THÈSE SUR LE DOSSIER

1. Décrivez votre thèse sur le dossier telle que vous la comprenez actuellement. Cernez les questions de fait et de droit à trancher.
2. Quelle est votre position quant à un règlement?
3. Quelle est votre position quant à la sanction à infliger si les allégations sont prouvées à l’issue d’une audience contestée?
4. Y a-t-il des renseignements dont vous ne disposez pas actuellement et qui, selon vous, pourraient influer sur votre position quant à un règlement ou à la sanction à infliger?

## PARTIE IV — PRÉPARATION DE L’AUDIENCE

1. Combien de témoins des faits prévoyez-vous appeler? Dans la mesure du possible à cette étape, veuillez identifier ces personnes ainsi que la nature générale de leur témoignage.
2. Combien de témoins experts prévoyez-vous appeler? Dans la mesure du possible à cette étape, veuillez identifier ces personnes ainsi que la nature générale de leur témoignage et indiquer si leurs rapports sont préparés.
3. Prévoyez-vous produire d’autres rapports d’experts autres que des rapports d’experts répondants? Dans l’affirmative, précisez.
4. Selon vous, combien de jours d’audience seront nécessaires pour présenter votre cause (abstraction faite de tout contre-interrogatoire)?
5. Selon vous, combien de jours d’audience seront nécessaires pour contre-interroger les témoins de la partie adverse?
6. **[Mémoire de la défense seulement]** Calculez la durée totale de l’audience en additionnant les estimations des parties.
7. Prévoyez-vous présenter des motions avant l’audience? Dans l’affirmative, sur quelles questions?

## PARTIE V – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Veuillez ajouter tout autre renseignement qui pourrait aider le président de gestion de l’instance.

**Date** :

Nom, adresse, courriel et numéro de téléphone du représentant ou de la partie qui dépose le document.

**DESTINATAIRE(S) :**

Insérez le nom des autres participants et de leurs représentants, s’il y a lieu.